Bourse Auteur de podcast

FONDATION JEAN-LUC LAGARDERE

Dépôt des dossiers de candidature jusqu'au 14 juin 2026 à 23h59

Présentation du dispositif

La Fondation Jean-Luc Lagardère récompense un jeune journaliste ou professionnel de l'audiovisuel par l'attribution d'une bourse.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le candidat doit être un jeune journaliste ou professionnel de l'audiovisuel désireux d'écrire et de réaliser un projet de série de podcasts documentaire, racontant le réel (reportages ou enquêtes), à caractère social, économique, scientifique, historique, politique ou culturel.

— Critères d'éligibilité

Le candidat doit justifier d'une 1ère production journalistique ou documentaire, audiovisuelle, sonore ou écrite (avoir déjà écrit ou réalisé un documentaire diffusé, réalisé ou co?réalisé 2 reportages sonores qui ont été diffusés ou publié au moins deux reportages ou enquêtes).

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- avoir au 31 décembre 2026, 30 ans maximum,
- être francophone : les candidats ne doivent pas nécessairement avoir la nationalité d'un pays francophone mais doivent être en mesure de présenter leur projet en français, à l'écrit (et à l'oral, s'ils sont sélectionnés pour passer devant le jury),

être un journaliste en exercice (pigiste, indépendant, ou rattaché à un média) ou un professionnel de l'audio ou de l'audiovisuel ayant une pratique régulière de la production de contenu journalistique ou documentaire,

- justifier d'une production journalistique ou documentaire, audiovisuelle, sonore ou écrite :
  – dans le domaine audiovisuel : avoir déjà écrit ou réalisé un reportage ou un documentaire, d'une durée minimale de 15 minutes, diffusé à la télévision ou dans un festival ou dans une salle de cinéma ou sur une plateforme (si diffusion d'un reportage autoproduit sur Youtube, le reportage doit avoir fait un minimum de 30 000 vues). Les productions publicitaires et les interviews ne sont pas considérées comme des productions audiovisuelles éligibles pour les prérequis de cette bourse ,
  – pour les productions sonores : avoir déjà réalisé (ou co-réalisé) 2 reportages diffusés sur une radio francophone ou sur une plateforme numérique, d'une durée minimale de 10 minutes,
- pour les productions écrites : avoir écrit en français au moins deux reportages et/ou enquêtes d'au moins 5 000 signes publiés dans la presse écrite et/ou sur Internet,

- être en mesure de présenter un pilote de la série.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Le projet proposé doit être :

- un podcast natif en français de création originale (les adaptations sont exclues de cette bourse) sous forme de série, à savoir un dispositif narratif constitué d'un même récit décliné en plusieurs épisodes successifs, interdépendants et regroupés au sein d'un ensemble commun,
- en phase d'écriture, de développement ou déjà en production, mais il ne doit en aucun cas avoir été diffusé et sa production ne doit pas être achevée,
- un podcast documentaire racontant le réel (reportages ou enquêtes), à caractère social, économique, scientifique, historique, politique ou culturel. Ne sont pas éligibles à cette bourse : les podcasts de discussion entre plusieurs intervenants, les podcasts d'interview, les podcasts de fictions, les podcasts de marques, les podcasts d'opinion,
- à destination du grand public,
- destiné à une diffusion pour la radio ou les plateformes en ligne, avec ou sans l'appui d'un studio de production.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de la bourse Auteur de podcast est de 10 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Pour le dépôt en ligne du dossier de candidature, les candidats devront tout d'abord compléter en ligne un formulaire de candidature et signaler leur pleine et entière connaissance et acceptation du règlement, puis fournir les éléments suivants rédigés en français, sous forme d'un fichier informatique unique à joindre, de préférence au format PDF.

— Éléments à prévoir

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants

Présentation du ou des candidat(s) :

- curriculum vitæ précisant formation et expérience dans le domaine du journalisme, de l'audiovisuel et/ou du podcast,
- la lettre de motivation expliquant les motifs de la candidature à la bourse,
- un document avec des liens vers les travaux diffusés (les liens fournis ne doivent pas nécessiter d'être abonnés à un média).

Présentation du projet (10 pages max) :

- note d'intention de l'auteur,
- description du projet détaillant l'angle choisi, le format et la diffusion envisagée (préciser également si le projet a déjà un producteur et/ou un diffuseur),
- synopsis développé de la série,
- éléments de pré-enquête et d'organisation,
- planning de production (durée du tournage, du montage, délai de livraison et plan de diffusion prévu),
- budget prévisionnel du projet et plan de financement détaillé du projet, si le candidat n'a pas encore de producteur, il est invité à préciser l'utilisation qui sera faite de la Bourse en cas d'obtention (ventiler la Bourse sur certains postes de dépenses de fabrication du podcast),
- pilote ou un teaser, accessible en ligne sous activation d'un lien et d'un mot de passe indiqués dans le dossier, avec également un lien de téléchargement valable au moins trois mois vers le fichier mp3.

Autres pièces administratives obligatoires :

- fiche de participation signée,
- charte du Lauréat signée,
- photocopie d'une pièce d'identité (recto et verso si carte d'identité),
- preuve de diffusion du documentaire précédent (programmation d'un festival, programme tv ou lettre d'une chaîne ou du festival…).

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - Jeune

Organisme

FONDATION JEAN-LUC LAGARDERE

- Immeuble Monceau
  42, rue Washington
  75408 PARIS Cedex 08
  Téléphone : 01 40 69 16 82
  E-mail : fondjll@lagardere.fr
  Web : www.fondation-jeanluclagardere.com

Liens

- Règlement + Charte + fiche de participation